

## "Un nouveau départ" dans Le Monde (1er février 1966)

**Légende:** Le 1er février 1966, le quotidien français Le Monde commente le contenu et la portée du "compromis" politique adopté par les Six les 28 et 29 janvier 1966 à Luxembourg mettant ainsi fin à la crise de la chaise vide.

**Source:** Le Monde. dir. de publ. BEUVE-MÉRY, Hubert. 01.02.1966, n° 6 548. Paris: Le Monde.

**Copyright:** (c) Le Monde

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"un\\_nouveau\\_depart"\\_dans\\_le\\_monde\\_1er\\_fevrier\\_1966-fr-6bacbeb6-1e2f-4d89-8fbd-22c22c609c37.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 15/09/2012

## Un nouveau départ

L'air de Luxembourg a finalement été salubre. Après sept mois de crise, le Marché commun est sauvé. Il n'avait jamais été aussi fortement ébranlé. Après cette expérience, il serait aussi dangereux de l'imaginer maintenant invulnérable que de juger qu'il ne correspond plus à ce qu'avaient voulu les pères fondateurs. En fait, une entreprise aussi neuve que celle qu'avaient conçue les Six en 1957 ne peut pas se développer selon une ligne continuellement ascendante. Les Six, au moment de la signature du traité de Rome, voyaient déjà luire l'aube de l'Europe politique et pensaient bien qu'elle serait en bonne voie lors du démarrage de la troisième étape du Marché commun. S'il en avait été ainsi, les querelles un peu byzantines auxquelles on a assisté sur le vote majoritaire au sein du conseil n'eussent plus été de saison. Puisque les choses ont tourné autrement et que les temps de l'union politique ne paraissent pas proches, l'essentiel était de préserver le capital de la Communauté européenne.

Les décisions prises à Luxembourg ont eu au moins cette vertu. Si l'accord enregistré dimanche n'a rien d'exaltant, puisque sur un chapitre, et non l'un des moindres, il ne fait que constater un désaccord, du moins permet-il au Marché commun de continuer. La France rejoint sa place à la table des Six, et aucun rouage essentiel de la C.E.E. n'a été touché. Si la commission est davantage tenue en lisière par les gouvernements sur un certain nombre de points, on n'a pas rogné sur ses pouvoirs ingénieusement distribués par le traité de Rome.

Plus inquiétante pour la construction européenne paraissait la demande de la France de renoncer purement et simplement à la règle de la majorité, puisqu'on touchait là le traité dans ses œuvres vives. Mais la pratique avait déjà largement ramené cette question à une controverse d'école. Pour le principe, toutefois, par fidélité au traité, et parce que cette « arme de dissuasion » peut secouer efficacement des représentants nationaux qui s'abriteraient sans cela obstinément derrière le droit de veto, les Cinq n'ont pas voulu l'abandonner. La France ayant déclaré publiquement qu'elle ne s'en servirait jamais pour son compte, « dissuade » en même temps les autres de s'en servir. On est maintenant prévenu : si les partenaires de la France, forts de la lettre du traité de Rome, sortaient cette arme de la majorité de ces « parenthèses » où elle est enfermée maintenant, c'est une crise majeure qui serait déclenchée.

Le résultat n'est pas très satisfaisant pour l'esprit, mais on peut se demander si cette double « clause interprétative » du traité n'est pas finalement la plus ingénieuse, compte tenu des circonstances. Elle a le mérite de supprimer toute équivoque pour l'avenir, et le Marché commun a trop souffert jadis d'accords de belle apparence mais qui masquaient de solides malentendus pour qu'on n'apprécie pas finalement ce constat du 30 janvier.

Ce n'est pas tout de sortir d'une crise, il y a la manière. Isolée, la France aura le sentiment que cette crise n'aura pas été inutile pour lui éviter d'être entraînée malgré elle dans les engrenages de la supranationalité. Mais, partis de haut, nos négociateurs ont su faire les concessions qui s'imposaient pour ne pas transformer en catastrophe cet accident de parcours du Marché commun. Quant à nos partenaires, qui ont dû également abandonner un peu de terrain, ils savent que la prochaine étape, si elle conduit à l'adoption d'une politique agricole commune digne de ce nom, scellera mieux que n'importe quelle déclaration le destin des Six et qu'elle conduira un peu plus tôt, un peu plus tard, mais inéluctablement, vers une autorité européenne à coloration politique.